



Hébergement, aide, et loyer

Par Cece8i

Bonjour

Mon pere de 73 ans veuf depuis janvier 2023 a acheté une maison (principale) dans l'indre en juillet 2024 en attendant de vider et vendre sa maison principale (region parisienne) . Il a souhaité que nous vivions mon epoux ma fille de 7 ans et moi-même avec lui dans sa nouvelle maison (a bordeaux) pour nous avoir auprès de lui et ne pas vivre seul .

De ce fait , mon epoux et moi , nous avons laissé notre habitatin et nous nous occupons de lui (linge, repas, ménage, entretien de la maison et terrain etc etc..) . Ce qui pour ma part m a obligé a reduire mon activité professionnelle.

Mais nous souhaitons lui payer un loyer en retour.

Est ce que cela peut avoir une incidence pour lui si nous lui versons un loyer , en plus de l'aider en nous occupant de lui et d'entretenir et faire les travaux necessaires dans sa maison .

Merci d'avance de votre reponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous habitez tous ensemble, vous pouvez contribuer aux charges, chacun selon ses moyens.

Pourquoi insistez vous pour payer en plus un loyer à votre père ?

Ce revenu supplémentaire pour votre père devra être déclaré par lui comme revenus et peut avoir un impact sur ses impôts, ou encore sur les aides sociales dont il peut bénéficier.

D'autre part, vous avez quitté votre habitation pour venir vivre avec votre père. Que devient cette habitation ? Vous avez résilié le bail ? Vous en êtes propriétaire et souhaitez la mettre en location ? Qu'avez-vous prévu ?

Par Cece8i

Nous étions en location. Et le fait de vouloir payer un loyer me semble juste, même si nous nous occupons de lui et que nous réalisons l'entretien intérieur et extérieur de la maison de mon père, je trouvais que cela serait normal.

Mais si vous me dites que cela risque d'avoir un impact sur ses impôts ce n'est donc peut-être pas judicieux.

En tout cas , je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre.

Par yapasdequoi

C'est un calcul à faire.

Si recevoir un loyer le rend imposable par exemple, ou lui fait perdre des aides sociales, c'est dommage.

D'autre part, le fait de l'aider dans sa vie quotidienne est une forme de reconnaissance envers lui de vous héberger.

Légalement vous pourriez demander une rémunération pour cette activité (au CESU par exemple), et il pourrait vous demander un loyer (imposable).... Mais qui le fait en famille ?